

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU LUNDI 26 FEVRIER 2024 à 18H00**

---

---

**Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire,**

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février,** le Conseil municipal de la commune de Saint-Crépin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie,

**Date de la convocation : 19/02/2024**

**Présents :** Jean-Louis QUEYRAS – Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Elodie BERARD – Nathalie HURLIN – David REY – Adrien BLANC — Aurélie AUMAGE – Georgette MILLY – Cécile SARRASIN

**Excusés :** Patrick GELLAERTS – Philippe PANCOL – Léna ROMAN – Marcelle PARIS

**Pouvoir :**

Patrick GELLAERTS donne pouvoir à Jean-Louis QUEYRAS

Philippe PANCOL donne pouvoir à David REY

**Secrétaire de séance élue à l'unanimité :** Georgette MILLY

---

---

**LISTE DES DELIBERATIONS PRISES**

Toutes les délibérations ci-dessous sont adoptées à l'unanimité

**1- Octroi de la garantie à certains créanciers - Agence France Locale**

La possibilité pour un membre de l'Agence France Locale de bénéficier de prêts est conditionnée à l'octroi, par ledit membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers, dans la limite de l'encours restant dû auprès de cet organisme financeur. Cette auto-garantie des membres permet à l'AFL de proposer des financements très intéressants pour ses membres tant en ce qui concerne les taux qu'en ce qui concerne les durées de garantie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renouvelle l'octroi de la garantie pour l'année 2024.

**2- Demande subvention suite aux évènements climatiques : Département / Région / Etat**

En complément de la délibération du 25/01/2024, le Conseil Municipal sollicite également le Département et la Région pour la prise en charge financière des travaux nécessaires après les évènements climatiques du 1<sup>er</sup> décembre 2023 selon le plan de financement suivant :  
Etat (DSEC) : 40 %, Région SudPaca : 30 %, Département des Hautes-Alpes : 30 %.

### **3- Aménagements RD 138 - demande d'un fonds de concours au département des Hautes-Alpes**

La commune de Saint Crépin va réaliser les travaux d'extension du piétonnier le long de la RD 138 depuis le passage à niveau jusqu'à la Durance, pour le compte du Département, à l'instar des travaux déjà réalisés sur la Montée de la Rase.

Le Département est sollicité dans ce cadre à hauteur de 190.000 €.

### **4- Demande de subvention animations médiathèque**

Le Conseil Municipal approuve l'animation « randonnée des bibliothèques » qui se déroulera sur Champcella et dont le dossier administratif sera porté par la commune de Champcella cette année. Le thème : F'Murrr, créateur de la série de bande dessinée « le Génie des Alpagnes ».

Le Conseil Municipal approuve également l'animation mutualisée « Chouette – le mois de la jeunesse » reconduit pour la troisième année (avec les communes de Risoul, Eygliers et Guillestre). Le thème de cette année est la musique. La commune de Saint Crépin porte le dossier administratif.

### **5- Demande de subvention programme « nature ta ville »**

Dans le cadre de l'extension du piétonnier le long de la RD138, il est prévu la plantation de 24 peupliers d'Italie le long de la voie. La Région est sollicitée à hauteur de 200 € par arbre planté dans le cadre de l'opération « nature ta ville ».

### **6- Enfouissement basse tension poste Durancette – programme esthétique**

Profitant du projet de renforcement du réseau électrique au niveau du village, l'enfouissement des réseaux aériens BT et Telecom est estimé à 116 500 € HT. Le Territoire d'Energie SyME05 prend 50 % du montant des travaux à sa charge, la commune prend les 50 % restant.

A noter qu'il est envisagé la création d'un réseau pluvial à l'occasion de ces travaux.

### **7- Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes – signature d'une convention avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes**

Le décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, impose, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, la mise en place de ce dispositif. Pour répondre à cette obligation, la commune va conventionner avec le Centre de Gestion.

### **8- Etude de faisabilité pour 2 parcs photovoltaïques - Demande de subvention**

Deux friches industrielles pour l'implantation de parcs photovoltaïques ont été inscrites au zonage d'accélération des énergies renouvelables sur la commune de Saint Crépin.

Les deux terrains étant communaux, la commune envisage d'être le maître d'ouvrage de cette opération. Afin de pouvoir s'assurer de la faisabilité d'un tel projet, la commune s'est rapprochée du bureau d'étude afin de faire réaliser une étude de faisabilité pour un montant estimatif de 12.225 € HT. La région est sollicitée à hauteur de 50 % pour financer cette étude.

## Questions diverses :

Autorisation est donnée pour un professionnel pour cueillir de la lavande dans les terrains du Merdanel, de façon raisonnée, en 2024.

Validation des devis de travaux : cabane de Ste Marie et Passerelle sur le Jaffuel.

Pont du Serre : un panneau sera installé mentionnant les subventions obtenues et indiquant que le pont a été « réalisé avec du bois de Moussière ».

Nathalie :

SIGDEP = travaux sur St Crépin en 2025 mais prévoir une partie du budget en 2024 (géolocalisation notamment).

Tarifs 2024 : augmentation des taxes.

Un point sur le conseil d'école :

- Représentation projet musique le 28/06 à l'Enclos
- Projet de projection d'un film dans le cadre du projet « de la terre à l'assiette »
- Voyage scolaire en 2025
- Photo de classe = seule la photo de groupe sera faite
- Stores : le dernier store + réglage des télécommandes prévu la deuxième semaine des vacances de mars.

**La séance est levée à 20H00**

Le Maire,

Jean-Louis QUEYRAS

La Secrétaire de séance

Georgette MILLY

